

Banalise

0001
9/11
le

Groupement de
Compagnie de
Brigade de

75 300333

GENDARMERIE NATIONALE

15-10.76

PROCES-VERBAL

P.V. n° 1852
du 16 octobre 1976

ANALYSE

Renseignements
Administratifs

J G

Objets volants non
identifiés (O.V.N.I)

L'an mil neuf cent soixante-seize, le seize octobre,
Nous, soussigné : B , M , gendarme,
de la brigade de

Rapportons les opérations suivantes que nous avons
effectuées, agissant en uniforme et conformément aux or-
dres de nos chefs :

O B J E T : Présence supposée d'un objet volant non
identifié (O.V.N.I)

REFERENCE : Procès-verbal dressé en vertu de la S.M.
n°32.600 MA/Gend.T. du 2 août 1976

P R E A M B U L E

CODE

Le 16 octobre 1976, à 16 heures, au bureau de notre
brigade, se présente Mr. J , G , demeurant
à , qui déclare avoir vu dans le ciel de
la commune un objet volant non identifié.

A cet effet, nous gendarme B , entendons :

-Mr. J , G , ans, directeur d'école, demeurant
à , qui déclare :

Le 15 octobre 1976, vers 17 h 55 - 18 heures, je
me trouvais à bord de ma voiture automobile circulant
sur la route de à Je me rendais à mon do-
micile.

J'ai observé à un certain moment un objet lumineux
de forme légèrement allongé se déplaçant suivant la direc-
tion

Lorsque je suis arrivé chez moi, sortant de mon
véhicule, j'ai constaté que l'objet se déplaçait toujours
et avait à ce moment là la forme d'un cigare à Il m'a
paru aussi grand qu'un fuselage d'un gros avion de tra-
port. Ce qui m'a frappé dans cet objet c'est qu'il n'y
avait aucun bruit de moteur et que je n'ai vu aucune tra-
ce de fumée ou autre comparable à celle d'un avion à
réaction ; de plus, je n'ai pas vu l'existence d'ailes.

Par la suite, l'objet a pris la direction du
, direction du et je l'ai perdu de vue
alors qu'il ressemblait à un point noir.

Je précise qu'il faisait encore jour et que le so-
leil du fait de sa position à cette heure, n'aurait pu
le rendre lumineux.

C'est la première fois que je suis amené à voir
pareille chose.

Le 16 octobre 1976, à 16 h 30 ;

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus
j'y persiste et n'ai rien à ajouter à y ajouter ou à
y retrancher.

La personne entendue.

Le gendarme B

et transmis par le
Commandant de Compagnie

Monsieur le Ministre des
Affaires Intérieures, Direction de la
Gendarmerie et de la Jus-
tice Militaire
Bureau emploi)

le 22 OCT. 1976

CODE

2700176

E7D

1 Oct 1976

OCT. 1976

*Nous nous sommes rendu en divers points de la commune de , où nous avons entendu verbalement plusieurs habitants ; aucun d'eux n'a été témoin des faits rapportés par Mr. J .

Mr. J . , est honorablement connu , il est enseignant depuis de nombreuses années, et actuellement il dirige une école dans le primaire.

Il nous a paru et passe pour être un homme

A notre connaissance il ne s'est jamais manifesté dans la commune ou auprès de diverses personnes le fréquentant dans le travail, à faire des déclarations fantaisistes.

DESTINATAIRES :

/ /1/ : Mr. le Préfet, de l' , à

/ /1/ : Mr. le Procureur de la République, à .

/ /1/ : Général, commandant la Région Arérienne, Base Air 224, à

~~X~~/2/ : Mr. le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire (Bureau Emploi), à

/ /1/ : aux archives.

Fait et clos à , le 18 octobre 1976

Le gendarme B